



Que faire ? Avocat ou non pour suspicion de violences sur mineurs

Par zia04

Bonjour,

Une enquête a été diligentée pour suspicion de violences sur mineurs pour mon enfant (5 ans). La Brigade de Protection des Mineurs qui a recueilli les témoignages et ouvert l'enquête m'ont conseillée de prendre un avocat pour pouvoir suivre l'affaire, autrement je ne saurais rien.

Comme j'habite très loin de mon enfant, le brigadier m'a conseillée de prendre un avocat sur le lieu du domicile de l'enfant, sinon, si je le fais sur ma résidence, je n'aurais que la "papperasse".

Qu'est-ce qu'il convient de faire ?

Est-ce que cela engendre beaucoup de frais ?

Si je dois prendre un avocat, s'agit-il de droit pénal ? ou d'Affaires Familiales ? Ou autre ?

Merci pour vos réponses.

Zia

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si on vous conseille de prendre un avocat, c'est vraisemblablement utile de le faire.

Vous avez peut être droit à une aide juridictionnelle selon vos revenus.

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18074>][url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18074>]

Vous pouvez avoir des informations gratuites en appelant le 119.

Par zia04

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Je n'ai malheureusement pas d'aide juridictionnelle, étant pacmée.

Et j'ai dilapidé toutes mes économies en justice justement.

Je n'ai donc pas les moyens de prendre un avocat.

Ce pourquoi je voulais savoir en quoi cela va changer quelque chose si j'en prends un, outre le fait d'être tenue au courant de l'évolution.

Qu'est-ce que cela va apporter ? Il y a une enquête en cours, donc je peux laisser faire, en quoi l'avocat est utile ?

Par yapasdequoi

Ne connaissant pas les détails de votre affaire, il est impossible de vous répondre.

C'est votre décision de ne pas avoir d'avocat et de ne rien savoir au sujet de votre enfant et de l'enquête qui le concerne.